

Zeitschrift:	Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band:	9 (1901)
Heft:	34
Rubrik:	Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS.

I. — Un historien papiste dans l'Université de France.

Les infiltrations de l'ultramontanisme se font, en France, dans tous les domaines de la vie privée et publique. La recrudescence est frappante depuis 1870, surtout dans l'armée, la magistrature, la presse et l'Université. Tels professeurs, tels critiques qui se croient libéraux, émettent des thèses au fond cléricales, sans qu'ils s'en doutent. Tels autres professent carrément l'ultramontanisme sous le nom de catholicisme. Depuis que la plupart des éditeurs français tremblent devant les condamnations de l'Index et imposent leur « prudence » aux auteurs, on peut dire que les historiens papistes, à degrés divers, abondent dans l'Université de France. Un moine de plus ou de moins ne change pas grand'chose à l'atmosphère de l'abbaye. Si donc je mentionne en particulier M. Emile Chénon, professeur de droit à l'Université de Paris, c'est qu'il a une manière spéciale d'employer ses « épiceries », comme disait Du Bellay, ou ses « parfums de Rome », comme disait Louis Veuillot, et que son cas de myopie et d'obstination cléricales sort tout à fait du commun. Nos lecteurs connaissent déjà quelques-unes de ses méprises¹⁾. A dire vrai, nous pensons que de telles erreurs et une telle partialité auraient déterminé les honorables directeurs de l'*Histoire générale, du IV^e siècle à nos jours*, à l'éconduire de leur œuvre, ne fût-ce que pour la dignité de l'histoire et des lecteurs. Il n'en a rien été, tout édifice, même de grandes dimensions, ayant ses bas côtés, ses petits coins et ses fuites. C'est dans ces parties

1) Voir la *Revue*, 1895, p. 778-779; 1896, p. 189, 578-580; 1897, p. 417-418, 861-862; 1899, p. 179-180. — Voir aussi le *Catholique français*, de janvier 1901, p. 1-7 (*Comment on écrit l'histoire*, article signé E. D.)

basses et mal éclairées qu'opère et travaille de son mieux ce « Pur », chargé de nettoyer le corps des Eglises. C'est sans doute pour ne pas combler la mesure qu'il oublie le corps de la sienne, et qu'il réserve tout son emploi à l'exécution des schismatiques, des hérétiques et des apostats. C'est cette besogne qu'il appelle écrire l'histoire, en y ajoutant toutefois l'apothéose du Trône présumé spirituel et divin qu'ont illustré les Formose et les Etienne VI, les Sergius III, les Jean X, les Jean XI, les Jean XII, les Benoît IX, les Jean XXIII, les Alexandre VI Borgia, etc.

Il faut vraiment lire les deux chapitres que l'éminent professeur de droit vient d'écrire dans les tomes XI et XII de l'*Histoire* susdite, sur « l'Eglise et les cultes de 1846 à 1870 » et « de 1870 à nos jours ».

En ce qui concerne les protestants de France, M. Joseph Bianquis a répliqué à M. Chénon, dans la *Revue chrétienne* du 1^{er} février dernier (p. 102-117), et M. Frank Puaux a ajouté quelques observations au sujet des formidables erreurs du docte juriste sur les protestants à Madagascar (p. 117-119). Mais ce ne sont pas seulement les protestants de France qui sont défigurés et calomniés, ce sont encore les protestants d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, de Hollande, de Suisse, etc. ; et je regrette beaucoup que M. Bianquis n'ait pas donné à sa réfutation toute l'étendue qu'elle devrait avoir. — Les Juifs sont exécutés en une page ; les orthodoxes orientaux, que l'auteur réduit aux Russes, sont aussi enlevés en un tour de main.

Quant aux anciens-catholiques, c'est une autre paire de manches. M. Chénon se retrousse après avoir aiguisé ses instruments ; nous allons voir sa façon d'opérer. Oh ! sa technique n'est pas nouvelle : c'est celle même du Père Loriquet. Mais le coup de pouce est nouveau, ainsi que la façon de souffler sur les personnages pour les escamoter ou les métamorphoser.

Toutefois, il est intéressant d'indiquer auparavant les jugements de MM. Bianquis et Frank Puaux sur la valeur de cet historien papiste.

Après avoir fait connaître de quelle espèce particulière est la mentalité de M. Chénon, en citant quelques-unes de ses opinions en matière de théologie et d'histoire ecclésiastique, M. Bianquis ajoute : « Ces paroles sont écrites, il est bon de

le rappeler, car on pourrait l'oublier, par un professeur de l'Université de Paris, dans un ouvrage publié sous la direction d'un ancien ministre de notre troisième République. La thèse se passe de commentaires » (p. 108). — M. Chénon ayant reproché à Luther d'avoir publié « un pamphlet orné d'une gravure *obscène*, intitulé : La papaute fondée par le diable », M. Bianquis lui répliqua que les illustrations de L. Cranach, ajoutées dans une édition *postérieure*, ne sont pas obscènes, mais seulement grossières ; puis il ajoute : « Si M. Chénon tenait à parler d'obscénité, que n'a-t-il donc cité les pages du *Diarium* de Burchard, évêque de Citta-di-Castello, où se trouve le récit des fêtes *lubriques* dont le Vatican fut le théâtre pendant le pontificat d'Alexandre VI ? Le terme eût pris et gardé alors toute sa valeur » (p. 109). — Plus loin, M. Bianquis déclare et démontre, pièces en main, que « M. Chénon émet des jugements *en contradiction absolue avec la vérité historique* (p. 110) ; ... qu'il n'est pas capable de porter un jugement impartial et équitable sur le protestantisme contemporain ; que la tournure de son esprit, sa manière d'écrire l'histoire, sa foi religieuse que l'on sent sincère et profonde, *tout l'en empêche* (p. 112) ; ... qu'il se croit encore au XVI^e siècle ; qu'il commet des anachronismes *qui font sourire* ; que, quand on s'avise de discuter les questions religieuses, le moins serait de connaître les termes à employer (p. 113) ; ... qu'il se montre à la fois, sans s'en douter, mauvais chrétien et *mauvais historien* (p. 116) ; ... qu'on reste *confondu d'une telle ignorance* de la part d'un historien dont le premier devoir devrait être de s'informer. » — Et M. Frank Puaux termine ainsi sa critique (p. 119) : « Si dans une notice de quelques lignes nous avons dû relever de telles erreurs, on peut, et à bon droit, éprouver les doutes les plus sérieux sur la valeur historique de l'œuvre de M. Chénon. Nous ne serons pas les seuls à regretter que dans un ouvrage de l'importance de l'*Histoire générale*, ait pu trouver place une étude où est méconnue la tradition de notre école historique. »

Je demande pardon à M. Frank Puaux de devoir le contredire. Ce ne sont pas des *doutes* que l'on éprouve ; car on est en face d'erreurs évidentes et phénoménales, qui ne permettent aucun doute. Il faut appeler un chat un chat et Rollet un fripon. Si Boileau, faisant de la simple critique littéraire, a

réclamé tous les droits de la vérité, à plus forte raison doit-on les revendiquer dans la critique historique, surtout quand il s'agit de défendre l'œuvre de Celui qui a dit: « Que votre discours soit oui, oui, non, non » (Matth. V, 37). N'appelons pas l'évidence « doute ».

Je dois aussi me séparer de M. Bianquis sur deux points: le premier, quand, pour flétrir les procédés de M. Chénon, il l'appelle un « historien catholique »; le second, quand il adjure M. Lavisse de « supprimer la phrase sur l'incrédulité des protestants contemporains ».

M. Bianquis, en employant le mot « catholique », a évidemment voulu dire « romaniste » ou « papiste ». Ce n'est cependant pas la même chose. *Catholique* signifie *universel*, tandis que *romaniste* ou *papiste* est le contraire d'*universel*. Puisque M. Bianquis se pique, comme protestant, de remonter jusqu'à l'Eglise primitive, il doit savoir que l'Eglise primitive, quand elle était vraiment catholique, ne connaissait nullement la papauté romaine actuelle, et qu'il n'était alors question ni de pape infaillible, ni de falsification des textes et des faits pour soutenir que tout le système de l'infâbilité du pape se trouve dans les Ecritures, dans les conciles œcuméniques et dans la tradition universelle. Si l'Eglise primitive a été honorable et chrétienne en étant catholique, les membres actuels de cette ancienne Eglise catholique peuvent donc avoir la prétention d'être, eux aussi, honorables et chrétiens, en s'appelant catholiques. Pourquoi M. Bianquis emploie-t-il à leur égard un langage blessant et erroné? A lui aussi je rappellerai le mot du Maître: « Que votre discours soit oui, oui, non, non. » M. Bianquis ne voit certainement pas qu'il emploie envers les vrais catholiques non papistes le même procédé que M. Chénon envers les protestants: il les dénature pour les combattre. D'ailleurs, comment M. Bianquis essaie-t-il de démontrer que M. Chénon est un historien catholique? Ecoutez-le. C'est que M. Chénon, dit-il, « défend pied à pied les priviléges du saint-siège; il regrette les temps passés du moyen âge; il se réjouit de voir l'Eglise gallicane écrasée; il proteste contre toute espèce d'ingérence, même financière, du pouvoir civil dans le domaine ecclésiastique; il admire les jésuites, réprouve les hérésies, rêve dans l'avenir d'un temps de gloire papale, qui, grâces à Dieu, ne se trouve que dans un passé

mort aujourd'hui » (p. 112). Or, c'est précisément parce que M. Chénon fait ces choses, qu'il n'est pas catholique, mais papiste ; toutes ces erreurs sont nées du papisme et non du catholicisme.

Libre ensuite à M. Bianquis de se borner à demander aux éditeurs de l'*Histoire générale* la suppression d'une appréciation de M. Chénon sur l'incrédulité des protestants contemporains. Les anciens-catholiques ne sauraient se contenter de si peu. Ce qu'ils réclameraient, si leurs adversaires étaient capables de rétracter leurs erreurs, ce ne serait pas que M. Chénon supprimât ses *appréciations*, si défavorables qu'elles pussent être à l'ancien-catholicisme ; il est libre de les formuler et de les maintenir comme nous les nôtres, et nous désirons même qu'il les étaie, car les attaques et les injures d'un adversaire qui emploie de telles armes ne peut que nous honorer dans le monde de la science et de la conscience, le seul que nous estimions. Mais ce que nous réclamerions, ce serait que les faits restassent les faits, qu'on ne les dénaturât pas et qu'ils fussent contrôlés rigoureusement et au grand jour ; ce serait que les doctrines enseignées par tel Père, par tel concile, par telle école théologique, ne fussent pas dénaturés et faussés ; ce serait que les faits et gestes de chaque Eglise fussent exposés en pleine lumière et racontés objectivement, impartialement, d'après les documents authentiques de l'histoire, et non d'après des sources erronées ou mensongèrement triées au profit d'un parti. Jamais Rome ne consentira à cette méthode historique strictement objective, et M. Chénon ne nous en paraît pas capable. Si les éditeurs de l'*Histoire générale* voulaient être impartiaux, ils devraient, dans leur prochaine édition, ou bien faire disparaître tous les chapitres écrits par M. Chénon et faire traiter les mêmes sujets par un historien compétent et exactement informé, ou bien, s'ils maintenaient lesdits chapitres, les faire suivre d'une réplique rectificatrice : les lecteurs entendraient ainsi les deux sons et se prononceraient en connaissance de cause. Aussi longtemps que les erreurs de M. Chénon seront maintenues par les éditeurs, nous les signalerons comme des spécimens de la décadence qui s'est opérée dans l'enseignement de l'Université de France, sous l'influence du parti ultramontain pendant la troisième République, et nous prierons instamment tous nos amis, dans toutes les Eglises

indépendantes de Rome, aussi bien aux Etats-Unis et en Angleterre qu'en Allemagne et en Russie, de mettre ces erreurs en relief dans leurs Revues universitaires et leurs journaux théologiques.

Les deux chapitres publiés par M. Chénon dans les t. XI et XII, traitent des rapports de Pie IX (que M. Chénon appelle « l'Eglise ») avec divers Etats, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la France et la Russie ; une page est consacrée aux affaires de France, une demie à la Russie ; en Russie, il n'est question, bien entendu, que de « persécutions ». « Le pape Pie IX, *insulté dans son propre palais par l'ambassadeur russe, M. de Meyendorf (1^{er} janv. 1866)*, éleva contre ces violences d'énergiques protestations qui n'eurent d'autres résultats que d'entraîner la rupture des relations diplomatiques avec la Russie *et une recrudescence de persécution* » (p. 975). Puis, l'auteur décrit l'intérieur du parti papiste (qu'il appelle toujours « l'Eglise ») : liturgie romaine, dogme de l'immaculée-conception, controverses dogmatiques, progrès des associations religieuses et des missions, l'encyclique *Quanta cura* de 1864, le syllabus. Viennent ensuite la prétendue histoire du concile œcuménique (*sic*) du Vatican, le vieux-catholicisme et le Kulturkampf, de nouveau les persécutions en Russie, l'avènement de Léon XIII, ses encycliques, le mouvement « social catholique », les missions (dites) catholiques, enfin le protestantisme et les Juifs.

En lisant ces deux chapitres, on est frappé d'abord du peu de *faits* mentionnés par l'honorable juriste, et de la quantité d'*appréciations* émises par lui, appréciations toutes plus abracadabantes les unes que les autres. En présence de cet état de choses, deux questions surgissent immédiatement dans l'esprit du lecteur : 1^o quels sont les titres de M. Chénon à trancher avec tant d'aplomb dans les questions philosophico-dogmatiques ? Par quelles études et quelles publications a-t-il démontré au monde savant sa compétence à se prononcer contre Günther, contre Froschammer, contre Ubaghs, etc. ; sa compétence à tracer des règles d'interprétation du Syllabus, à se prononcer sur la tradition de l'Eglise au sujet de l'infalibilité du pape, etc. ? J'ai beau feuilleter les dictionnaires, les catalogues de librairie, je ne trouve rien. Un seul libraire me signale de ce grand juge en Israël « une brochure, se vendant

un fr., sur les enfants naturels » ! J'espère que je suis mal renseigné. — 2^o Quelles sont les sources dans lesquelles a puisé l'auteur de cette brochure, pour se prononcer avec tant d'assurance sur des matières si étrangères à cette brochure ? S'il a si peu de compétence étant données ses études antérieures, a-t-il du moins réparé les lacunes de sa préparation en redoublant de soins et d'efforts dans ses informations subsequentes ? C'est lui-même qui nous renseigne à la fin de ses deux chapitres, en indiquant les ouvrages relatifs aux questions traitées par lui.

Or, 1^o les indications qu'il publie sont tellement insuffisantes qu'on a la preuve manifeste de son ignorance des questions ; 2^o plusieurs des ouvrages qu'il signale donnent un tel démenti à ses assertions qu'évidemment il ne les a pas lus.

Par exemple, sur l'Eglise de France de 1846 à 1870, il cite De la Gorce et Debidour (qu'il signale comme « très hostiles à l'Eglise »), puis la Vie de Mgr Affre par Cruice, la Vie du cardinal Morlot par Foisset, la Vie du cardinal Pie par Baunard, les Vies du cardinal Mathieu et du cardinal De Bonnechose par Besson, et enfin la Vie de Mgr Darboy par Foulon. C'est tout ! Pas un mot de l'*Histoire de l'Eglise de France* par Guettée, pas un mot de l'*Observateur catholique*, ni de l'*Union chrétienne*, où sont entassés tant de documents précieux ! Pas un mot des *Souvenirs* de ce même Guettée, dont l'*Histoire* a été approuvée par les trois quarts des évêques de France ! Pas un mot des publications relatives à l'immaculée-conception ! Etc., etc.

Sur le concile du Vatican, il cite, il est vrai, Janus, Maret, Dupanloup, Reinkens, Friedberg, Jean Wallon, de Pressensé, Friedrich. Mais tous ces ouvrages sont la démonstration péremptoire des erreurs qu'il a commises. Donc il n'en a pas lu une page ; car une page aurait suffi pour arrêter sa plume.

Sur le vieux-catholicisme, il ne cite que Friedberg, Bühler et Schulte, le tout en pas même trois lignes ! Il ignore les collections du *Deutscher Merkur*, de l'*Altkathol. Bote*, du *Katholik* (Bern), de l'*Altkathol. Volksblatt*, de la *Revue internationale de théologie*, du *Catholique national* et des autres journaux anciens-catholiques. Il ignore les ouvrages de Döllinger, dont pas un n'est mentionné ; il tait soigneusement ceux de Reinkens, dont la simple nomenclature forme une brochure,

ceux de Reusch, de Langen, qui sont cependant de premier ordre, de Michelis, de Friedrich, de Huber, de l'évêque Weber, de l'évêque Herzog, etc., etc. Il estropie même plusieurs des noms qu'il cite, ce qui prouve qu'il n'a pas lu leurs œuvres. Il ne souffle mot ni des protocoles des Conférences théologiques de Bonn, ni des Actes des congrès internationaux des anciens-catholiques (Cologne, Lucerne, Rotterdam, Vienne).

Sur le protestantisme en Allemagne, un simple détail : il cite l'ouvrage de M. Goyau, mais il se garde bien de citer la réfutation qu'en a faite M. le pasteur Hoffet. — Sur le protestantisme en France, pas une seule source, pas même la *Revue chrétienne*, ni la *Revue théologique* de Montauban !

Quant à relever par le menu toutes les erreurs de ces deux chapitres, il faudrait écrire un volume ; car chaque ligne, ou à peu près, contient une contre-vérité. Par exemple : « A Genève, une loi cantonale remit aux paroisses l'élection des curés. Les catholiques s'étant abstenus, les curés furent nommés partout par des protestants ou des libres-penseurs, qui choisirent exclusivement des vieux-catholiques (XII, 536). » — Or, ce n'est pas seulement à Genève que les paroisses élisent leurs curés, c'est dans tous les autres cantons suisses qui ont reconnu l'Eglise catholique-chrétienne ; de plus, à Genève comme ailleurs, les bulletins de vote ne sont délivrés par l'Etat que d'après les registres électoraux officiels des diverses Eglises ; donc des protestants n'ont pas pu et ne peuvent pas prendre part à un vote catholique ; de fait, tous les curés anciens-catholiques ont été élus par leurs coreligionnaires, lesquels ne se sont donc pas abstenus.

Et encore : « Dans le canton de Berne, en 1880, l'assemblée cantonale annula l'adhésion forcée des catholiques bernois à l'Eglise chrétienne catholique nationale. » — Cette phrase pourrait faire croire qu'il n'y a plus d'Eglise catholique-chrétienne dans le canton de Berne depuis 1880. Or l'Eglise catholique-chrétienne y est une Eglise nationale, ainsi que l'Eglise protestante et l'Eglise catholique-romaine. De plus, il est faux que l'adhésion des catholiques à l'Eglise catholique-chrétienne ait été forcée. En Suisse, tout se passe au grand jour, et de telles adhésions ne sauraient être forcées. M. Chénon n'a pas une idée des moeurs politiques et religieuses de la Suisse, ni des libertés qui y règnent.

Et encore : « Pour grossir leur nombre, les vieux-catholiques tentèrent d'opérer leur *fusion* avec l'Eglise anglicane et l'Eglise grecque » (p. 529). — Or, il n'a jamais été question d'une *fusion*, mais seulement d'une *union*, de l'union même qui existait entre les Eglises particulières avant que la papauté romaine les eût divisées. Il faut n'avoir aucune notion d'ecclésiologie catholique pour commettre une telle méprise.

Et encore : « Les secrets désirs de quelques-uns furent réalisés par le cinquième congrès vieux-catholique tenu à Bonn en 1878, lequel abolit le célibat ecclésiastique. Cette décision provoqua la retraite des plus dignes parmi les chefs de la secte : Reusch, Menzel, Langen. Quant à Döllinger, il persista jusqu'à la fin dans son opposition, mais ne prit aucune part au culte nouveau. » — Ne dirait-on pas que le célibat obligatoire est une garantie de sainteté dans un clergé ? M. Chénon, qui lit sans doute la *Gazette des tribunaux*, doit savoir ce que cette obligation produit dans sa propre Eglise. Les anciens-catholiques n'ont fait que reprendre la discipline de l'ancienne Eglise sur ce point : chaque prêtre est libre ou de se marier ou de ne pas se marier. Il est faux que cette décision ait provoqué la retraite de Reusch, de Menzel et de Langen. Aucun de ces trois prêtres n'est sorti de l'Eglise ancienne-catholique ; Reusch et Menzel y sont morts pieusement ; Langen en est encore l'honneur par sa science et par sa vertu. Il est faux également que Döllinger ait « persisté jusqu'à la fin dans son opposition ». La vérité est qu'il a persisté jusqu'à la fin dans son opposition contre l'Eglise infaillibiliste, et qu'il est resté jusqu'à la fin attaché à l'Eglise ancienne-catholique, dans laquelle il est mort. S'il n'a pas pris une part publique aux offices religieux, c'est que, comme chapelain du roi de Bavière, il ne voulait lui susciter aucune difficulté de la part de la papauté. Son abstention n'a jamais eu d'autre signification. On voit ce qu'il faut penser des perfides insinuations de M. Chénon.

Et encore : « Le successeur de Mgr Mermillod, Mgr Deruaz, exerce librement son ministère sur le territoire de Genève. On peut donc dire que le Kulturkampf a cessé *en Suisse* » (p. 536). — M. Chénon identifie tellement, dans son récit, le Kulturkampf et l'ancien-catholicisme qu'on pourrait croire, en lisant cette dernière phrase, que l'ancien-catholicisme, lui aussi, a disparu. Il l'insinue du reste clairement, lorsqu'il affirme qu'en Suisse

et en Allemagne « l'opinion publique s'est retirée de lui » (p. 530). Or, le fait est que l'ancien-catholicisme n'a cessé ni à Genève, où fonctionnent quinze ecclésiastiques et où plus de 500 enfants suivent les cours de religion, ni dans le reste de la Suisse, où, d'après le dernier rapport officiel, fonctionnent 56 ecclésiastiques, où 4463 enfants fréquentent les catéchismes, et où, pendant l'année 1900, ont eu lieu 734 baptêmes, 232 mariages et 583 ensevelissements¹). Je regrette de causer du chagrin à M. Chénon qui tient évidemment beaucoup à enterrer l'ancien-catholicisme comme un fantôme ; mais la vérité historique me fait un devoir de lui apprendre que, d'après les rapports officiels de nos Synodes, rapports publics et faciles à contrôler, l'ancien-catholicisme compte actuellement 140,000 membres, 6 évêques, 2 administrateurs épiscopaux, environ 200 ecclésiastiques, une faculté de théologie à l'Université de Berne, un séminaire à Bonn, des cours de religion (catéchismes) très suivis et très bien organisés, des conseils paroissiaux actifs, une presse religieuse qui se publie en allemand, en français, en hollandais, en italien, en polonais, en tchèque ; que chaque année l'ancien-catholicisme construit de nouvelles églises ; qu'en Autriche, en particulier, il grandit chaque jour, malgré les oppositions gouvernementales ; que l'amitié que lui témoignent les sommités théologiques de toutes les Eglises indépendantes de Rome, ne fait que se fortifier, comme le prouve le concours des collaborateurs de la *Revue internationale de théologie* ; et qu'en somme, pour des morts, nous nous portons assez bien, en attendant que la rupture du concordat en France augmente le chiffre toujours croissant des « évadés ».

Bref, il est constaté — en attendant plus ample démonstration, s'il y a lieu — 1^o que M. Chénon n'a aucun titre scientifique à faire valoir, ni comme théologien, ni comme historien de l'Eglise ; 2^o que les chapitres publiés par lui dans l'*Histoire générale* fourmillent d'erreurs, erreurs de faits et erreurs d'appréciations ; 3^o que sa méthode historique, loin d'être objective et scientifique, est arbitraire et fausse, inspirée uniquement par l'esprit de parti, et fondée non sur l'étude des

¹) Protokoll über die XXVI. Session der National-Synode der christkatholischen Kirche der Schweiz (7 Juni 1900) ; Laufen, Vonburg'sche Buchdruckerei, 1900.

sources authentiques, mais exclusivement sur l'élimination de tous les documents qui combattent ses opinions.

L'histoire, dans ces conditions, n'est plus de l'histoire, mais de la fantaisie. Nous regrettons vivement qu'elle ait pu pénétrer dans l'enseignement universitaire de France, au point d'y être patronnée, de fait, par des hommes tels que MM. Lavisse et Rambaud. Nos regrets seront certainement partagés par tous les théologiens des Eglises non papistes, Eglises où la science, libre de toute Inquisition, de tout Index, de tout esprit jésuitique, est, grâce à Dieu, sérieuse et toujours prête à rendre raison de ses méthodes et de ses résultats. MM. Lavisse et Rambaud le savent certainement. Ils comprennent, je n'en doute pas, que la crise actuelle de l'Université de France n'est pas une simple question de baccalauréat, de grec et de langues modernes, mais plus encore une question de méthodes. La méthode papiste étant essentiellement antiscientifique, de par le système même, et ne pouvant vivre que de contrevérités, il est clair que si elle continue à vicier l'enseignement dans les nations latines, c'est la banqueroute de la méthode qui se prépare en France comme en Italie et en Espagne ; et la banqueroute de la méthode serait, cette fois, bien certainement, la banqueroute même de la science. *Caveant consules !* Les consuls doivent savoir que les beaux discours académiques, vaine phraséologie quand ils recouvrent l'erreur, se retournent toujours, tôt ou tard, contre ceux qui les font. Qui n'en est aujourd'hui saturé ? L'action, c'est-à-dire l'entier et exact rétablissement des faits, est désormais la seule leçon d'histoire et la seule réparation qui aient de la valeur. C'est elle que nous souhaitons à la France et que nous attendons de ses hommes sérieux.

E. MICHAUD.

P. S. Cet article était déjà composé, lorsque nous avons pris connaissance de la lettre de M. Lavisse à M. Frank Puaux, lettre publiée dans le *Journal de Genève* du 28 février dernier, et dans laquelle il est dit : « Je suis un pur rationaliste... J'ai suivi, de toute mon attention, le mouvement vieux-catholique et, si je n'ai jamais cru qu'il pût réussir, je n'ai point douté de la sincérité et du sérieux de ceux qui le dirigeaient. » A quoi nous répondons : 1^o Le compliment à l'adresse des directeurs du mouvement ancien-catholique, nous touche certaine-

ment, et nous en remercions l'honorable professeur; 2^o l'opinion qu'il professe sur la prétendue impossibilité où nous serions de « réussir », nous toucherait aussi, si nous connaissions les sources d'information dans lesquelles il a puisé pour juger nos doctrines, et si nous pensions qu'un « pur rationaliste » pût avoir le dernier mot dans une question religieuse; 3^o le fait que M. Chénon a commis des erreurs matérielles et des insinuations perfides envers les anciens-catholiques reste malgré la lettre de M. Lavisse, et nous comptons sur sa loyauté pour rétablir « l'exactitude », qu'il a déclarée être à ses yeux « la règle absolue ».

E. M.

II. — Quelques erreurs et quelques aveux de M. Ch. Seignobos, maître de conférences à l'Université de Paris.

M. Cornély écrivait dernièrement (*Figaro* du 16 janvier 1901): « Mon Dieu ! que les gens qui ne parlent que de ce qu'ils savent sont donc rares ! Et combien le nombre de ceux qui consentent à se documenter avant de se prononcer, est imperceptible ! »

En lisant ces paroles si sensées, je songeais non seulement à M. Chénon, dont les erreurs font le tour des journaux protestants, depuis la *Revue chrétienne* jusqu'au *Journal de Genève*, mais encore à M. Charles Seignobos, qui, dans ses cours sur *l'histoire de l'organisation de l'Etat au XIX^e siècle*, trouve moyen de parler des anciens-catholiques, des origines de la papauté, des Eglises orthodoxes d'Orient, etc. Permettez-moi de vous signaler quelques-unes de ses erreurs.

1. *Relativement aux Eglises orthodoxes*, il dit (d'après la *Revue des cours*, 6 décembre 1900):

— P. 165. « Les laïques sont soumis au clergé de la même façon qu'en Occident. » — Ce n'est pas exact. En Orient, il n'y a pas de pape, et les laïques ont des droits vis-à-vis du clergé; ils prennent part aux synodes, aux conciles mêmes. En Occident, il y a un pape, monarque absolu, et sous le régime papal, les droits des fidèles sont confisqués. On avouera que la différence est grande.

— « Le gouvernement met sa force au service du clergé pour faire obéir les récalcitrants. » — Cette assertion est trop absolue. Le gouvernement fait observer les décisions des synodes et des conciles (auxquels, je le répète, les laïques prennent part et où ils peuvent défendre leurs droits). En Orient, la constitution de l'ancienne Eglise est observée, tandis qu'elle est très souvent violée en Occident. Il est donc faux de dire que ce soit de part et d'autre « le même régime de contrainte dans les rapports entre les sujets et l'Eglise. »

— « Le chef de l'Etat nomme les chefs du clergé. » — Nullement. Les synodes orthodoxes désignent les deux ou trois candidats de leur choix, et le chef de l'Etat ratifie généralement le choix du premier candidat inscrit sur la liste.

— « Le chef de l'Etat dirige le clergé dans toutes ses fonctions (conciles, décisions de dogmes, etc.). » — Nullement. Le clergé, dans les synodes et les conciles, agit en union avec les fidèles ; l'évêque orthodoxe est uni à son Eglise. Les « décisions de dogmes » n'ont lieu que dans les conciles œcuméniques, et encore à des conditions que M. Seignobos semble ne pas connaître¹⁾. Une « direction » de l'Etat en pareil cas est impossible.

— « L'Eglise est confondue avec l'Etat. » — Archifaux. Allez donc conter de pareilles sornettes aux Grecs orthodoxes qui, par exemple, sont établis dans l'empire turc !

— « Le prince est souverain ecclésiastique. » — Archifaux. C'est le roi de Grèce et le tsar qui devraient sourire en lisant de telles assertions. La vérité est que le tsar, par exemple, est le souverain laïque et politique de tous ses sujets laïques et ecclésiastiques ; mais, dans l'Eglise, il ne fait pas partie de la hiérarchie, il n'est qu'un fidèle, soumis comme tous les autres fidèles, à l'Eglise.

¹⁾ Dans la *Revue des cours* du 17 janvier 1901, p. 455, M. S. prétend que « les évêques fixent le dogme et déterminent l'organisation de l'Eglise ». Nullement. Les conciles œcuméniques (qu'il ne faut pas confondre avec les évêques) expliquent et définissent les dogmes enseignés et fixés par J.-S. Il n'y a de fixe dans la véritable orthodoxie que ce qui est de droit divin, c'est-à-dire ce qui vient de J.-C. Les explications des hommes ne sont pas des dogmes ; elles peuvent varier, elles doivent même varier avec les progrès des sciences. En outre, dans l'Eglise orthodoxe, les définitions des conciles doivent être ratifiées par l'Eglise universelle. On voit combien M. S. a tort de confondre l'épiscopat avec l'Eglise, et la doctrine de tels évêques avec « la doctrine officielle de l'Eglise même ».

— « C'est le régime du césaropapisme. » — Absolument faux. Le césaropapisme existe à Rome, où le pape prétend à l'autorité temporelle et à l'autorité spirituelle. Aucun souverain, membre de l'Eglise orthodoxe, ne prétend à l'autorité spirituelle. Dans l'Eglise orthodoxe, il n'y a qu'un chef, Jésus-Christ ; et l'Eglise, société de tous les fidèles, n'est que la dépositaire et la gardienne de ses enseignements et de ses préceptes ; par elle-même elle n'a que des devoirs. Tout autre est l'ecclésiologie dans le système césaropapiste de Rome.

— P. 166. « Le vrai chef du saint-synode de Russie est un laïque (procureur). » — Le procureur du saint-synode de Russie non seulement n'en est pas le chef, il n'en est même pas membre. Il siège à côté des membres, à une table à part, et n'est là que pour représenter l'Etat et rappeler les lois de l'Etat dans la tractation des affaires « administratives » de l'Eglise.

— « Quiconque a été baptisé (dans l'Eglise orthodoxe) ne peut plus sortir de la religion sous peine de prison. » — Nous connaissons des orthodoxes qui ont passé à une autre Eglise, et qui vivent très tranquillement à Pétersbourg même.

— « Le césaropapisme, créé en Orient dans les Eglises détachées de Rome, s'est établi en Occident dans les Etats qui se sont séparés de l'Eglise catholique au XVI^e siècle. » — Le césaropapisme n'a pas été créé en Orient dans les Eglises orthodoxes, puisqu'elles ne l'ont jamais connu. De plus, elles ne se sont pas « détachées » de Rome, puisqu'elles ne lui ont jamais été attachées. L'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident étaient unies ; Rome a rompu l'union par son ambition, en violant la constitution de l'Eglise universelle et en fondant le césaropapisme. Voilà la vérité historique.

2. *Relativement à l'ancien-catholicisme*, M. Seignobos dit (*Revue des cours*, 20 décembre 1900, p. 274) : « En Suisse, nous voyons des conflits violents, surtout à Genève et dans le Jura bernois. Ils se sont apaisés *par la disparition des vieux-catholiques*. » — Il est regrettable que M. Seignobos se renseigne à la même école que M. Chénon. Qu'il suffise de leur apprendre que l'Eglise ancienne-catholique compte en Suisse un évêque, un synode, un conseil synodal, 56 ecclésiastiques en fonctions, une Faculté de théologie ; qu'elle est ins-

crite comme Eglise nationale dans la constitution du canton de Berne ; qu'elle fonde à peu près chaque année de nouvelles associations dans la Suisse allemande, etc.

3. *Relativement aux origines de la papauté*, M. Seignobos est, heureusement, mieux renseigné. Il fait même d'excellents aveux, qu'il me paraît difficile de concilier avec le système catholique-romain actuel. Mais c'est son affaire et celle des catholiques-romains français qui ont encore souci de la véritable histoire. Il avoue donc (*Revue des cours*, 7 février 1901, p. 606-7) : « En Italie, le pape, au VI^e siècle, n'est encore qu'un évêque. » — Très bien. Mais alors la papauté n'est donc pas de droit divin ? Elle n'est donc que de droit humain ? Qu'on tire les conséquences.

— Le pape est encore alors « sans aucun pouvoir politique ». — Très bien. Mais alors le pouvoir temporel n'est donc pas nécessaire à l'évêque de Rome, puisque cet évêque a vécu et fonctionné six siècles sans lui ?

— « En matière ecclésiastique, il a une prééminence d'honneur sur tous les évêques d'Europe. » — Très bien. Mais alors il n'a donc pas une prééminence de *juridiction ou d'autorité* ?

— « Il a une influence spéciale dans les questions de doctrines. » — Pas plus spéciale que celle des quatre autres patriarches.

— « Il n'a aucun pouvoir organisé. » — Très bien. Mais alors que devient le système papiste actuel, l'infâillibilité papale actuelle, la juridiction suprême et universelle du pape, etc. ? Pures inventions humaines et postérieures au VI^e siècle. Excellent.

— « En somme, Rome, l'ancienne capitale de l'Empire, est tombée au rang d'une petite ville. Ce fait est important à constater, car il est précisément *l'origine de la transformation qui a donné naissance au pouvoir ecclésiastique*. » — C'est très vrai. Mais alors tout le système romaniste, auquel la France administrative semble tant tenir, croule. Remarquez-le bien.

— « Le premier pape qui ait été un personnage politique est Grégoire le Grand. » — Très bien. C'est donc comme continuateurs de Grégoire le Grand, mort en 604, et non pas comme prétendus successeurs du Christ, que les Grégoire VII,

les Boniface VIII, les Léon X, les Pie IX, les Léon XIII, ont fait de la politique sous le couvert de la religion ?

— C'est ce même Grégoire le Grand qui « a pris le rôle de maître de Rome ». — S'il l'a pris, c'est donc qu'il ne l'avait pas auparavant ?

— « Cependant il reste encore sujet de l'empereur. Pendant tout le VII^e siècle, le pape continue à être sujet. » — Le pape sujet de l'empereur ! Mais alors il n'est donc pas nécessaire, pour la vitalité de l'Eglise, que le pape soit roi ? Léon XIII, en disant le contraire, se trompe donc ? Que devient alors son infaillibilité ?

— « Mais au VIII^e siècle, le pape *devient, en fait*, un prince indépendant dans sa ville et sur son territoire. Sans doute, cette puissance du pape en Italie, soutenue par l'*exercitus romanus*, la *militia*, est très faible. Néanmoins, elle est importante, parce qu'en même temps le pape acquiert une domination ecclésiastique hors d'Italie, dans les pays germains et en Gaule. » — Très bien. On voit donc que le pape ne tient pas sa « domination ecclésiastique » de J.-C. même, mais qu'il l'a *acquise*, acquise seulement *au VIII^e siècle*, et pour des causes *purement politiques*, auxquelles la vraie religion catholique est complètement étrangère. A la bonne heure ! Voilà l'exactitude historique. Voilà l'enseignement qu'il faudrait répandre en France comme en Allemagne, comme en Angleterre, comme en Hollande, comme en Suisse, comme en Russie, etc. Quand la France acceptera la vérité historique, quand l'Université la lui enseignera sur toute la ligne, elle sera bien près d'être sauvée. *Quod Deus faciat !*

Agréez, etc.

Un catholique français.